



Sophie Cazalienski

Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

## Conditions Générales de Vente CONSEIL ET FORMATION

### Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après, établies en conformité avec l'article L. 441-1 du Code de commerce, détaillent les droits et obligations du prestataire (LE CABINET CONSEIL ET FORMATION EN DEVELOPPEMENT PERSONNEL A CARACTERE PROFESSIONNEL) et de son client professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, dans le cadre de la vente des prestations ciblées dans la proposition commerciale annexée. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales et aux conditions particulières portées à la proposition commerciale annexée.

### Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculées HORS TAXES (HT) pour les prestations de formation et calculés TOUTES TAXES COMPRISES (TTC) pour les prestations de conseil. Le prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Les prix proposés incluent les frais annexes (déplacement, hébergement, repas.) applicables. Les tarifs sont proposés déduction faite, le cas échéant, de tous les rabais, remises et ristournes.

### Clause n° 3 : Escompte et facturation

Au démarrage de l'action de conseil 30% TTC d'acompte est demandé et 30% HT d'acompte au démarrage de l'action de formation. Si celle-ci dure plus de 3 mois, un deuxième acompte est demandé au réel du réalisé, 1<sup>er</sup> acompte déduit. Le solde est facturé à l'issue de l'action.

Le prestataire est certifié Qualiopi sur ses actions de formations et de bilan de compétences. A ce titre, les prises en charge sont possibles auprès des différents financeurs (OPCO, France TRAVAIL, AGEFIPH, FAF, CPF, Région, etc.). Le prestataire accepte les modalités de subrogations totales ou partielles ; le client doit se rapprocher du financeur concerné pour définir ses modalités. Dans le cadre de la subrogation, le prestataire adressera la facturation selon les indications du financeur concerné.

Sophie Cazalienski - Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel  
Pôle Jules Verne - Immeuble Grand Large - 5 rue des Indes Noires - 80440 BOVES / 06 13 25 27 19 - mail : [cabinetrh@sophiecazalienski.fr](mailto:cabinetrh@sophiecazalienski.fr)  
Siret : 398 727 123 00034

Certifié **QUALIOP**I pour les actions de formation et de bilans de compétences

« N° de déclaration d'activité enregistré auprès de la Préfecture d'Amiens : 22600110860 » Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État  
Réalisé par nos soins, utilisation et reproduction interdites.



Sophie Cazalienski

Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

#### **Clause n° 4 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par virement sur le compte suivant :

Banque : SOCIETE GENERALE / Titulaire : CABINET CONSEIL ET FORMATION SOPHIE CAZALIENSKI

IBAN FR76 3007 6041 6117 5130 0020 058 / BIC NORDFRPP

- soit par chèque à l'ordre de CABINET CONSEIL ET FORMATION SOPHIE CAZALIENSKI

**Sauf conditions particulières, les factures sont payables au plus tard à trente (30) jours.**

#### **Clause n° 5 : Retard de paiement**

En cas de retard de paiement à l'échéance, des pénalités d'un montant égal à 15% du montant des factures impayées sont exigibles de plein droit. Cette pénalité est calculée **sur le montant HT pour les actions de formation et TTC pour les actions de conseil** de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros **sur le montant HT pour les actions de formation et TTC pour les actions de conseil**, due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

#### **Clause n° 6 : Inexécution**

En cas de manquement par le Client à l'une quelconque des obligations mentionnées dans les présentes, le Prestataire pourra, à son choix discrétionnaire et sous préavis de 8 jours : - refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; et/ou poursuivre l'exécution forcée ; et/ou poursuivre le recouvrement de sa créance ; et/ou provoquer la résolution du contrat ; Le tout sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être sollicités en réparation des conséquences de l'inexécution.

#### **Clause n° 7 : Livraison des prestations**

La prestation est réputée livrée quand elle a répondu aux objectifs de l'offre de service et aux conditions du devis signé lorsque le prestataire a honoré les missions engagées sur le devis de la présente proposition commerciale annexée.

Sophie Cazalienski - Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel  
Pôle Jules Verne - Immeuble Grand Large - 5 rue des Indes Noires - 80440 BOVES / 06 13 25 27 19 - mail : [cabinetrh@sophiecazalienski.fr](mailto:cabinetrh@sophiecazalienski.fr)

Siret : 398 727 123 00034

Certifié QUALIOP pour les actions de formation et de bilans de compétences

« N° de déclaration d'activité enregistré auprès de la Préfecture d'Amiens : 22600110860 » Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État  
Réalisé par nos soins, utilisation et reproduction interdites.



Sophie Cazalienski

Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

#### **Clause n° 8 : Dédit et cas de force majeure**

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant la date de démarrage convenue par écrit.

- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation, les frais d'annulation sont égaux à 25 % du prix de la prestation, **sur le montant HT pour les actions de formation et TTC pour les actions de conseil.**
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation, les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix de la prestation **sur le montant HT pour les actions de formation et TTC pour les actions de conseil.** La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

#### **Clause n° 9 : Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Dans le cadre de l'exécution du contrat, des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service du prestataire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. L'ensemble de ces éléments sont précisées dans la politique de confidentialité du prestataire, accessible sur son site internet.

#### **Clause N° 10 : Confidentialité et communication**

Le prestataire et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le prestataire au Client. Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées la prestation et aux éventuels financeurs mobilisés, les informations transmises par le Client. Cependant, le Client accepte d'être cité par le prestataire comme client de ses prestations. A cet effet, le Client autorise le prestataire à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, communication sur son site internet, réseaux sociaux, etc. ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Le client accepte que le prestataire utilise son logo sur ses supports de communication liées aux recommandation (notamment sur le site internet, rubrique « ils nous ont fait confiance »).

Sophie Cazalienski - Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel  
Pôle Jules Verne - Immeuble Grand Large - 5 rue des Indes Noires - 80440 BOVES / 06 13 25 27 19 - mail : [cabinetrh@sophiecazalienski.fr](mailto:cabinetrh@sophiecazalienski.fr)

Siret : 398 727 123 00034

Certifié **QUALIOP** pour les actions de formation et de bilans de compétences

« N° de déclaration d'activité enregistré auprès de la Préfecture d'Amiens : 22600110860 » Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État  
Réalisé par nos soins, utilisation et reproduction interdites.



Sophie Cazalienski

Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel

### Clause n° 11 : Droit applicable – Attribution de compétence

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

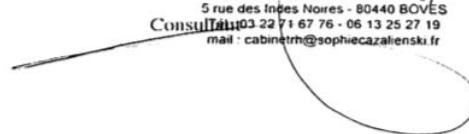
En cas de litige, seuls les tribunaux d'AMIENS seront compétents et déterminés selon les règles de procédure.

Fait à Amiens, le 07/03/2025

Pour le prestataire

**Sophie Cazalienski**  
Cabinet conseil et formation  
Pôle Jules Verne - Bât Grand Large  
5 rue des Indes Noires - 80440 BOVES  
Tél : 03 22 71 67 76 - 06 13 25 27 19  
mail : cabinetrh@sophiecazalienski.fr

Consultant



Pour le client Signature du représentant légal de la société

NOM :

Prénom :

Date : (Tampon + signature)

Sophie Cazalienski - Cabinet conseil et formation en développement personnel à caractère professionnel  
Pôle Jules Verne - Immeuble Grand Large - 5 rue des Indes Noires - 80440 BOVES / 06 13 25 27 19 - mail : [cabinetrh@sophiecazalienski.fr](mailto:cabinetrh@sophiecazalienski.fr)

Siret : 398 727 123 00034

Certifié **QUALIOP** pour les actions de formation et de bilans de compétences

« N° de déclaration d'activité enregistré auprès de la Préfecture d'Amiens : 22600110860 » Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État  
Réalisé par nos soins, utilisation et reproduction interdites.